



Communiqué de presse du Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE).  
Anxiété, stress, burnout, sentiments dépressifs, soucis relationnels ou familiaux,... nous traversons tous des moments de vie difficiles, qui pourraient souvent être surmontés si nous avons l'aide d'un professionnel formé à cet effet. Mais les soins psychologiques ne sont généralement pas pris en charge par l'assurance maladie, et ils restent donc peu accessibles.

Le Centre fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) a analysé les modèles d'organisation et de remboursement des soins psychologiques mis en place dans d'autres pays, pour ensuite élaborer un modèle adaptable à la réalité belge. Il propose un système à deux 'étages' : un premier niveau généraliste, largement accessible, pour accueillir sans restriction les problèmes courants et modérés, et un second niveau, d'accès plus restreint, mais permettant de délivrer des soins spécialisés à ceux pour qui le premier niveau n'est pas suffisant.

Des besoins importants...

La population belge exprime régulièrement, à travers divers chiffres et enquêtes, un degré croissant de détresse psychique. Il ne s'agit pas nécessairement de graves maladies mentales mais de problèmes dits 'courants et modérés' comme de l'anxiété, du stress, du burnout, des sentiments dépressifs, des soucis relationnels ou familiaux,... En d'autres mots, des moments de vie difficiles qui ne correspondent pas nécessairement à des diagnostics psychiatriques caractérisés. Cependant, si on n'intervient pas, cette détresse psychique peut s'installer dans la durée et devenir plus difficile à traiter. Au-delà des souffrances individuelles, elle viendra alors alourdir le fardeau social de l'absentéisme : d'après les chiffres de l'INAMI (2013), entre un tiers et la moitié des nouvelles demandes d'indemnités d'invalidité sont imputables à des troubles mentaux. C'est une hausse de près de 60 % en 10 ans.

...mais une offre insuffisante

Pourtant, ces problèmes de vie sans réelle gravité peuvent souvent être surmontés avec l'aide d'un professionnel formé à cet effet. Mais l'offre actuelle de soins psychologiques ne rencontre pas la demande : le secteur de la santé mentale est complexe, les intervenants sont nombreux et mal connus du public, les temps d'attente peuvent être longs, les tabous autour de ces questions sont persistants et, par-dessus tout, ces soins ne sont généralement pas pris en charge par l'assurance maladie.

[\(Lire le communiqué de presse dans son intégralité sur le site web de la KCE\)](#)